ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵓⵏⴰⵏⵜ ⴷ ⵓⵙⵉⵍⵖ
ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⴷ ⵜⵓⵏⵏⵓⵏ

المملكة المغربية
وزارة التضامن والإدماج الاجتماعي والأسرة

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ
DE L'INSERTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

UNFPA
Fonds des Nations Unies pour la Population

**Projet :**

**Femmes cheffes de familles**

**Amélioration des opportunités d'autonomisation socio-économiques et de jouissance de droits à la santé et lutte contre la violence de genre des femmes cheffes de famille en situation de précarité.**

# TERMES DE REFERENCE 03/DDS/FNUAP/2023

## « Pour le recrutement d'un(e) consultant(e) pour l'élaboration d'un modèle d'intervention en faveur des femmes cheffes de famille en situation de précarité au niveau des régions de Casablanca- Settat et de Béni- Mellal Khénifra »

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent contrat porte sur le recrutement d'un groupe de consultants pour l'élaboration d'un modèle d'intervention en faveur des femmes cheffes de famille en situation de précarité au niveau des régions de Casablanca- Settat et de Béni- Mellal Khénifra.

La désignation détaillée des prestations demandées figure à l'article **2** et à l'article **15** (bordereau des prix détail-estimatif) du présent contrat.

## ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

### 1. Contexte et justification

L'autonomisation économique des femmes est la voie la plus sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et aussi un levier de la croissance économique inclusive. Les femmes apportent une contribution énorme à l'économie, que ce soit au sein des entreprises, dans les exploitations agricoles, comme entrepreneuses ou employées, ou par leur travail non rémunéré à la maison, où elles s'occupent de leurs familles.

Pourtant, elles restent aussi touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, la discrimination et l'exploitation. La discrimination basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires et mal rémunérés et ne permet qu'à une faible minorité d'entre elles d'atteindre des postes élevés. Elle restreint également l'accès des femmes aux actifs économiques tels que les terres et les emprunts. Elle limite leur participation à l'élaboration des politiques économiques et sociales. Et enfin, du fait que les femmes se chargent de l'essentiel des tâches ménagères, il ne leur reste souvent que peu de temps pour exploiter de nouvelles perspectives économiques.

Dans ce cadre, le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille (MSISF) a mis en place la stratégie GISSR « Green Inclusive Smart Social Regeneration» 2022-2026 qui appuie la déclinaison du plan gouvernemental « 2022-2026 » orienté vers la consolidation des fondements d'un état social qui protège ses citoyens, garantit leur dignité et répond à leurs besoins pour un Maroc plus fort et plus équitable.

Cette stratégie a accordé une importance particulière à l'autonomisation des femmes à travers son deuxième pilier baptisé « Egalité, Autonomisation et Leadership ».

Pour la déclinaison des axes stratégiques et chantiers d'intervention de ce pilier, le MSISF a lancé plusieurs initiatives avec le concours de ses partenaires institutionnels et privé, dont notamment le programme d'autonomisation socio-économiques des femmes cheffes de familles initié en partenariat avec le FNUAP et la coopération espagnole et qui vise l'amélioration de l'employabilité des femmes cheffes de familles en situation de vulnérabilité.

### 2. Objet de la mission

**Objectifs spécifiques**

Le présent appel à consultation consiste à atteindre les objectifs suivants :

a) Assurer un environnement juridique et institutionnel favorable à l'autonomisation socio-économique des femmes et à la conciliation vie familiale vie professionnelle est promu ;

b) Contribuer à l'amélioration des opportunités d'autonomisation socio-économique des femmes cheffes de familles en situation de précarité sont améliorées ;

c) Renforcer et développer les capacités de l'écosystème objet du modèle "Moilates" pour l'autonomisation socio-économique.

### 3. Résultats attendus de la présente consultation et actions à entreprendre

a) Réalisation d'une étude de benchmark relative à la mise en place d'un cadre réglementaire des femmes offrant des services d'aides à domicile des personnes vulnérables est disponible (enfants, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) ;

b) Réalisation d'une étude analytique sur l'emploi à mi-temps se basant sur une analyse du cadre juridique et institutionnel marocain est élaborée et disséminée ;
c) Elaboration d'une feuille de route pour la mise en place d'un dispositif en faveur de l'emploi à mi-temps est développée et disséminée.

**4. Méthodologie**

La consultation doit être conduite de manière participative, en tenant compte des fondements et des orientations définies par les TDR et de la réalité et des défis auxquels font face les différents acteurs concernés.
En vue de développer les différents livrables de la consultation, le consultant/ Bureau d'Études devra réaliser les activités suivantes :

a) Elaboration d'une note méthodologique présentant l'approche, les étapes et les moyens proposés pour atteindre les objectifs de la consultation ;
b) Développement d'un modèle d'intervention « Moilates » adopté au contexte marocain en faveur des femmes cheffes de famille en situation de précarité ;
c) Mise en place d'un mécanisme de gouvernance territorialisé du modèle « Moilates » ;
d) Développement des programmes de formation métiers axée sur la pratique dans des secteurs porteurs d'emploi et leur développement au profit des femmes cheffes de famille en situation de vulnérabilité En incluant trois composantes, à savoir : Droits humains des femmes y compris droits à la santé procréative et la lutte contre la violence, life & soft-skills et les TIC au profit des femmes bénéficiant du modèle « Moilates ».

**5. Profils des consultants**

Cet appel d'offres s'adresse aux consultant(e)s ou bureaux d'étude qui doit justifier :

**Formation :** Bac + 5 ou plus en en science économie et gestion

**Qualifications et compétences :**

- Une connaissance approfondie des contextes sociaux et de l'environnement institutionnel marocain dans le domaine social en général, et en particulier le domaine DE l'autonomisation économique ;
- Bonne connaissance de l'approche des droits humains et de l'approche genre ;
- Bonnes capacités d'analyse des données quantitatives et qualitatives ;
- Bonnes capacités de synthèse et de rédaction en arabe et en français ;

## ARTICLE 3 : Livrables

**a)** Une note méthodologique en version numérique : La note détaillera le déroulement de la présente consultation, ses différentes phases, la démarche de mobilisation des acteurs, les approches utilisées et les moyens humains qui seront mobilisés par le prestataire.
**b)** Rapport d'analyse détaillée des formes de précarité, de leur incidence et répartition géographique au niveau des régions pilotes.
**c)** Un modèle d'intervention « Moilates » développé au contexte marocain en faveur des femmes cheffes de famille en situation de précarité et déployé dans les régions cibles, qui comprendra :
- ✓ Un Draft d'un système de référence pour la sélection et le profilage de la population cible dans les territoires sélectionnés
- ✓ Une cartographie et un diagnostic des initiatives et services offerts pour les femmes notamment en termes d'accompagnement et d'accès à l'emploi ainsi que leurs limites et pistes de renforcement.

**d)** Un rapport final qui comprendra l'ensemble du processus et les recommandations clés à

destination des différents acteurs, pour l'insertion socioéconomique des femmes cheffes de famille en situation de vulnérabilité.

**NB : Les livrables b, c et d seront rédigés en langue arabe et française.**

## ARTICLE 4 : Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être composé de deux enveloppes fermées :

**Première enveloppe** :

Une offre technique comprenant :

- Une note méthodologique (résumé en arabe) décrivant l'approche et les outils préconisés pour la réalisation de la prestation et un calendrier d'exécution ;
- Un CV à jour qui devra indiquer clairement les expériences similaires ;
- Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation ;
- Copies conformes aux originales des diplômes.

**Deuxième enveloppe** :

- Une offre financière conforme au bordereau des prix détail estimatif.

## ARTICLE 5 : Durée de la mission

La consultation s'étale sur une période de 60 jours, les durées de validation et des arrêts ne sont pas incluses.

**Calendrier d'exécution**

| Activités et livrables | Echéance |
|---|---|
| Livrable 1 : Note méthodologique et échéancier de la mission | 05 jours |
| Livrable 2 : Rapport d'analyse détaillée des formes de précarité, de leur incidence et répartition géographique au niveau des régions pilotes | 10 jours |
| Livrable 3 : Le modèle d'intervention « Moilates » développé au contexte marocain en faveur des femmes cheffes de famille en situation de précarité et déployé dans les régions cibles | 40 jours |
| Livrable 4 : le rapport final qui comprendra l'ensemble du processus et les recommandations clés à destination des différents acteurs, pour l'insertion socioéconomique des femmes cheffes de famille en situation de vulnérabilité. | 05 jours |
| **TOTAL** | **60 jours** |

## ARTICLE 6 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du contrat est arrêté à : ……. (Chiffre) Dirhams Hors Taxes.

## ARTICLE 7 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué directement par l'UNFPA, en hors taxes et ce, après validation des livrables objets des prestations du présent contrat par le comité de suivi composé du MSISF et UNFPA.

La production de la facture doit être établie en quatre exemplaires et arrêtée en toutes lettres et en chiffres, certifiées exactes, et signés par le créancier qui doit en outre rappeler l'intitulé exact de son compte bancaire.

***NB : Une attestation d'exonération de la TVA sera délivrée au prestataire sur la base de présentation d'une facture pro-forma en quatre (4) exemplaire indiquant le montant en HT, la valeur de la TVA et le montant***

***en TTC.***

## ARTICLE 8 : PENALITE POUR RETARD

En cas de retard dans l'exécution des prestations, des pénalités de retard seront appliquées, sans mise en demeure préalable, le montant de la pénalité par jour calendaire de retard est d'un millième (1/1000) du montant total du présent contrat par jour de calendaire de retard. Toutefois le montant des pénalités est plafonné à 10% du montant initial du présent contrat.

Au cas où le montant des pénalités dépasse ce plafond, l'administration se réserve le droit de résilier le présent contrat au tort du contractant et sans préavis.

## ARTICLE 9 : MODE D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le prestataire s'engage à effectuer les prestations, objet du contrat, conformément aux besoins et aux orientations de l'Administration. Toute modification que l'Administration juge nécessaire aux commandes objet du présent contrat doit être convenue avec le prestataire.

## ARTICLE 10 : CONDITIONS RESTRICTIVES EN MATIERE DE DROIT DE PROPRIETE

Tous documents relatifs à ces travaux de consultance deviendront propriétés du Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille. Le (la) consultant(e) sera ténu(e) à respecter l'interdiction de tous partages ou divulgation des données ou des informations obtenues au cours de sa mission.

La communication de toute ou partie des termes du présent contrat par l'une ou l'autre partie ne peut se faire qu'après autorisation formelle écrite de diffusion.

## ARTICLE 11 : MODIFICATION AU CONTRAT ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Toute modification au présent contrat ne pourra avoir lieu que par avenant. En cas de désaccord, les parties regèleront leur différend à l'amiable. Sinon, il sera fait recours aux tribunaux compétents à Rabat.

## ARTICLE 12 : LITIGES

Les litiges qui se produiront à l'occasion de l'exécution du présent contrat, s'ils ne sont pas résolus à l'amiable, seront soumis au tribunal compétent de Rabat.

## ARTICLE 13 : RESILIATION DU CONTRAT

La partie souhaitant mettre fin au contrat de prestation de services doit en informer l'autre partie par courrier. La lettre de résiliation anticipée du contrat de prestation de services devra être réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce, en respectant un délai de préavis raisonnable. Le caractère raisonnable du préavis sera apprécié eu égard à la durée de la relation entre les parties.

## ARTICLE 14 : DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT DU CONTRAT

Le présent contrat est soumis à l'enregistrement et aux droits de timbre conformément aux dispositions du code général des impôts en vigueur à la charge du prestataire.

## ARTICLES 15 : BORDEREAU DES PRIX DETAIL-ESTIMATIF

| N° | Désignation | Unité | Quantité (1) | Prix Unitaire HT (2) | Prix total (HT) 3 = 1*2 |
|---|---|---|---|---|---|
| 01 | Note méthodologique | F | 01 | | |
| 02 | Rapport d'analyse détaillée des formes de précarité | F | 01 | | |
| 03 | modèle d'intervention « Moilates » développé au contexte marocain | F | 01 | | |
| 04 | Le rapport final comportant une proposition de cadre d'orientation | F | 01 | | |
| | | | | **TOTAL HT** | |

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX DETAIL-ESTIMATIF A LA SOMME DE : ……. (chiffre) Dirhams Hors Taxes.

# ANNEXE 1

## MODALITES DE JUGEMENT ET D'EVALUATION DES CANDIDATURES

### PROCEDURE POUR LA SOUMISSION DES OFFRES :

Les soumissionnaires intéressés sont invités à soumettre leurs dossiers de candidature, y compris l'offre financière, en format papier au siège du Ministère de la Solidarité, de l'insertion Sociale et de la Famille, au Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines, du Budget et des Affaires Générales, au plus tard le mardi 07 Novembre 2023 à 15h00 GMT+1, date et heure limites de réception des offres.

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.

Une commission sera chargée de l'examen des offres des concurrents selon les modalités ci-dessous :

### *ETAPE 1 : EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES*

Une note technique (NT sur 100 points) est obtenue à l'issue de l'évaluation des candidatures. Elle sera axée sur les trois critères suivants :

1. La méthodologie de travail : notée sur **60 points** ;
2. La qualification de l'équipe : notée sur **40 points**.

**1. Méthodologie de travail (C1) :**

Cette étape concernera l'examen de l'adéquation de la méthodologie proposée par le concurrent avec les termes de référence, à travers l'appréciation de la compréhension des objectifs, du contexte et des tâches à réaliser, de la pertinence et le degré de développement de l'approche proposée pour l'ensemble des prestations.

| **C1 : Pertinence de l'approche proposée pour la réalisation des prestations (../60 points)** | | **Notation** | **Support d'évaluation** |
|---|---|---|---|
| Bonne | Pertinente, développant d'une manière détaillée l'approche proposée, innovante et présentant des engagements clairs sur les rendus et/ou faisant preuve de souplesse lors de la réalisation du projet. | **60 points** | Note Méthodologique proposée |
| Satisfaisante | Appropriée, développant l'approche proposée, décrivant les étapes, les dispositifs et outils de suivi, l'organisation des missions. | **30 points** | |
| Insuffisante | Incohérente ou non claire ou présentant des lacunes méthodologiques significatives pouvant affecter le bon déroulement de la prestation ou Reprend seulement le déroulement des missions défini dans les TDR. | **00 point** | |

**2. Qualification de l'équipe (40 points) : C2**

L'appréciation de ce critère portera sur l'examen de la conformité des diplômes ou attestations ainsi que de CV fournis par les prestataires aux exigences du présent appel à consultation.

| PROFIL | NOTATION | SUPPORT D'EVALUATION |
|---|---|---|
| **C2 : Expert (40 points)** | | |
| **Formation** Bac+5 en en science économie et gestion<br>▪ Inférieur à bac+5 : 00 point<br>▪ ≥ Bac+5 : 15 points<br>**Connaissance** (limite : 25 points) :<br>▪ Connaissance approfondie des contextes sociaux et de l'environnement institutionnel marocain dans le domaine social en général, et en particulier le domaine DE l'autonomisation économique ;<br>▪ Bonne connaissance de l'approche des droits humains et de l'approche genre ;<br>▪ Bonnes capacités d'analyse des données quantitatives et qualitatives ;<br>▪ Bonnes capacités de synthèse et de rédaction en arabe et en français | …/40points | - Copie des diplômes ou attestations<br>- CV |

La note technique **NT** est la somme des notes relatives aux trois critères ci-dessus :

| **NT = C1 + C2** |
|---|

**Au terme de cette phase d'évaluation, chaque concurrent est évalué par une note technique (NT) sur 100.**

***ETAPE 2 : EVALUATION DES OFFRES FINANCIERES***

L'évaluation financière des offres sera faite en attribuant une note financière « **F** » à chacune des offres, selon la formule ci-dessous :

**NF = (OFM / OFC) *100**

Avec :

- **NF** = Note financière
- **OFM** = Montant de l'Offre Financière du Moins disant
- **OFC** = Montant de l'Offre Financière du Concurrent considéré

Ensuite la commission procédera à l'analyse technico-financière pour attribuer une note globale.

***ETAPE 3 : ANALYSE TECHNICO-FINANCIERE***

La note globale sera calculée en utilisant les coefficients de pondération suivants :

- 60% de la note technique (NT)
- 40% de la note financière (NF)

**NG = (Note technique x 60%) + (Note financière x 40%)**

**Le soumissionnaire ayant obtenu la note Globale NG la plus élevée sera déclaré attributaire.**

# Appel à consultation 03/DDS/FNUAP/2023

**« Recrutement d'un(e) consultant(e) pour l'élaboration d'un modèle d'intervention en faveur des femmes cheffes de famille en situation de précarité au niveau des régions de Casablanca- Settat et de Béni- Mellal Khénifra »**

| LE PRESTATAIRE | L'AGENT AUTORISE<br>(L'Administration) |
|---|---|
| | |